

Subventions aux associations de quartier et diverses

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1999	Demande 2000	Proposition Commission Vie Associative 12.10.2000	
			F	€
Anciens Combattants Français Musulmans	1 500 F	5 000 F	1 500	228,67
MRAP (Mouvement contre le Racisme et Pour l'Amitié entre les Peuples)	7 000 F	12 000 F	7 000	1 067,14
ATTAC (Association pour une Taxation des Transactions financières pour Aide aux Citoyens)	-	-	2 000	304,90
ORBIS (Les Orpailleurs Bisontins)	2 000 F	2 000 F	2 000	304,90
Comité de Quartier de Bregille		55 000 F	30 000	4 573,47
Total des sommes attribuées			42 500	6 479,08

En ce qui concerne le Comité de Quartier de Bregille, il s'agit d'une demande exceptionnelle destinée à aider cette association dans ses projets de remise en état et de mise en conformité de ses locaux.

La dépense totale soit 42 500 F (6 479,08 €) est à prélever sur le chapitre 92.025 / article 6574 / code service 41070 du BP 2000.

En ce qui concerne l'association ATTAC, la Ville prendra une adhésion pour un montant de 1 000 F (152,45 €), à régler sur l'imputation 92.025 / article 6281.41070 approvisionné par un virement de 1 000 F depuis l'imputation 92.025 / 605.41070.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

«M. BONNET : Monsieur le Maire, c'est un mélange un peu curieux, où il y a deux associations qui sont plutôt des organisations politiques, le MRAP et ATTAC, donc pour ma part je m'abstiens pour ces deux points-là. D'autre part j'ai vu, s'agissant d'ATTAC, que la Municipalité, outre la subvention, envisageait une adhésion à la structure. C'est un point qui n'est pas apparent dans l'ordre du jour. Alors, est-ce que c'est envisagé ou pas ?

M. LE MAIRE : «Prendra une adhésion à ATTAC», c'est le dernier paragraphe du rapport. Pour les deux autres, je ne sais pas si c'est tellement politique, Mouvement contre le Racisme, ça dépasse les clivages politiques et ATTAC pour une aide aux citoyens. C'est votre avis, vous le partagez, je comprends.

M. DUVERGET : Je sollicite, au nom du RPR, un vote séparé concernant ATTAC.

M. LE MAIRE : On fera un vote séparé.

Mme MONTEL : Pour ma part, je souhaiterais qu'on fasse aussi un vote séparé pour le MRAP, comme ça on aura au moins le plaisir de pouvoir voter contre.

M. LE MAIRE : Si vous voulez, on peut faire cinq votes séparés ?

Mme MONTEL : Non le MRAP et ATTAC, ça ira.

M. LE MAIRE : C'est noté.

M. POMEZ : On a là un vrai choix politique, dans ce texte-là, car on aurait pu choisir, comme en commission Vie Associative, simplement de donner une subvention de fonctionnement à ATTAC et grâce à Raymond JEANNIARD et avec le soutien de la Commission Vie Associative, on a souhaité aller au-delà et proposer à la Municipalité de faire la démarche d'adhérer, ce qui n'est pas du tout la même chose. Ce n'est pas une simple subvention de fonctionnement, et je crois que c'est une démarche très très importante qui implique davantage la Ville, c'est symbolique par ces 1 000 F mais ce n'est pas du tout symbolique dans ce que cela peut représenter puisqu'aujourd'hui ATTAC c'est quand même 21 000 adhérents en France, c'est à ce jour 130 groupes locaux, c'est plus de 50 villes françaises qui ont déjà rejoint le collectif et moi j'ai envie de dire qu'il faut qu'on aille au-delà de cette adhésion, c'est-à-dire qu'on pourrait jouer le même rôle que Jean-Marie BOECKEL à Mulhouse, c'est-à-dire être sur la région la ville porteuse auprès des autres collectivités territoriales pour faire passer le message et pour qu'il y ait vraiment une dynamique, dans le cadre d'un réseau qui se met en place des villes d'ATTAC, et même dans une charte européenne des droits de la personne humaine dans la ville qui se met en place avec l'ensemble des civils. Donc je crois que ce n'est pas un choix innocent et au nom des Verts on le soutiendra bien entendu volontiers.

M. LE MAIRE : Je vous approuve pleinement Monsieur POMEZ. M. BONNET souhaite répondre.

M. BONNET : Je vois que M. POMEZ a bien illustré la question. Il s'agit d'un choix politique et je crois qu'un choix politique n'a rien à voir avec le fait qu'on puisse subventionner par ailleurs une association d'anciens combattants et un comité de quartier. Je crois que c'est des choses qui doivent être séparées et on doit ou pas faire un choix politique.

M. LE MAIRE : On fera tout séparé comme cela vous serez d'accord.

M. DINTROZ : Simplement j'ai un tout petit peu l'impression que l'adhésion à ATTAC est rétrograde, parce qu'elle s'oppose à la globalisation de l'économie actuelle quelque part en voulant taxer des flux financiers dont on profite souvent...

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Vous n'avez pas tout compris.

M. DINTROZ : Ça me ferait plaisir d'avoir une explication, Madame, parce que d'abord ce n'est pas forcément clair mais j'ai bien peur que ce soit quand même rétrograde et je le confirme. De toute façon, votre choix politique et le mien n'étant pas les mêmes, ça ne m'étonne pas que vous ayez un autre argument.

M. LE MAIRE : Forcément et heureusement d'ailleurs !

M. FOUSSERET : Je suis très fier d'avoir été le 12^{ème} parlementaire français à adhérer au groupe ATTAC de l'Assemblée Nationale, Paulette et moi-même y avons

adhéré en même temps. Je vois que vous êtes très peu informé, parce qu'ATTAC n'est certainement pas une organisation politique puisque nous fréquentons entre autres M. LEROY qui est un député de Démocratie Libérale ou UDF (réactions), c'est vrai que quelquefois ça devient compliqué, enfin vous connaissez certainement M. LEROY, il n'est pas spécialement de gauche et d'ailleurs au niveau d'ATTAC, si effectivement il y a Julien DRAY, Yann GALLUT et beaucoup de députés socialistes, il y a aussi des députés RPR. Alors, vous voyez, ce n'est vraiment pas un problème politique. Alors je crois que peut-être effectivement il faut qu'on vous envoie un peu de documentation et d'information et je pense que vous pourriez certainement revoir votre position.

Mais je crois surtout que l'important, c'est que cette adhésion à ATTAC de la Ville de Besançon comme nombre de villes de France, et je crois que Christophe POMEZ vient de le dire, plus de 50 villes de France, très proches de nous d'ailleurs comme Mulhouse, montre qu'une nouvelle forme de citoyenneté est en train de se dessiner, et que le rôle d'une municipalité ne se restreint plus maintenant aux seules préoccupations locales des citoyens. C'est important, c'est quasi essentiel pour nous mais ce n'est pas la seule préoccupation que nous devons avoir. Nous devons aussi être sensibles à l'ensemble des problèmes qui touchent aux évolutions de notre société. C'est le cas par exemple des OGM, et la mairie, en son temps, avait pris les mesures nécessaires pour la sécurité des enfants dans les cantines scolaires. On l'a vu encore ce soir concernant le problème du boeuf, ça a été le cas aussi avec l'inauguration de l'Esplanade des Droits de l'Homme qui rappelle un certain nombre de principes auxquels nous sommes ici, j'espère, tous attachés. Et c'est aussi le cas avec la prise en compte de la dimension humanitaire de plus en plus affirmée dans l'ensemble des jumelages que la Ville de Besançon a. Je pense que contrairement à ce que vous dites Monsieur BONNET, Besançon avec son passé de grands penseurs, HUGO, FOURIER, PROUDHON, CONSIDERANT, est une ville citoyenne. On parle beaucoup de citoyenneté, on parle de tisser du lien social, on en parle, nous on le fait, là je crois que c'est une démarche citoyenne à laquelle vous seriez honoré de venir nous rejoindre et d'adhérer mais vous pouvez encore réfléchir et avoir une analyse différente lors d'un prochain débat.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Simplement pour informer M. DINTROZ qui apparemment n'a pas lu exactement quels étaient les objets de l'association ATTAC. L'association ATTAC a comme but principal de se bagarrer, d'informer et de faire en sorte que soit mise en place ce qu'on appelle la taxe Tobin qui reconnaît la mondialisation et les échanges financiers et demande simplement que tous ces échanges financiers qui se font au niveau mondial, soient taxés et puissent servir au développement de l'ensemble du secteur. Certains groupes d'extrême gauche lui reprochent justement d'avoir accepté le principe de la mondialisation par le principe de la demande de la taxation de l'ensemble des mouvements financiers qui existent. Je peux vous assurer qu'ils tiennent compte de la réalité.

M. LE MAIRE : Merci pour l'information de M. DINTROZ et d'autres conseillers.

M. JEANNIARD : Je renverrai mes collègues au site internet de l'association ATTAC ou de la taxe Tobin où là ils auront de multiples informations, non seulement sur les objectifs de cette association, mais également sur l'ensemble des partenaires qui ont signé la convention ATTAC. Simplement pour dire qu'ATTAC est une association créée par des journalistes du Monde diplomatique justement pour structurer la taxe Tobin afin de simplement réduire la spéculation sur les marchés d'échanges. L'association ATTAC a trois objectifs, c'est l'aide au développement, à l'éducation, à la santé, à l'eau et au

logement, la protection sociale et la protection de la nature et du vivant. Ce sont des objectifs que l'on retrouve d'ailleurs dans l'action de la Municipalité et dans l'aide au développement que nous assurons à travers des actions de coopération et d'aide technique auprès de différents pays avec lesquels nous sommes jumelés ou différents cantons, je pense notamment à Douroula ou à la ville de Man. Nous rejoignons là les objectifs de cette association.

M. PINARD : On a évoqué le cas de M. LEROY mais je crois qu'il vient du parti communiste, cas exceptionnel, comme quoi l'UDF est comme le phénix, il peut renaître de ses cendres. Je crois qu'effectivement la frontière entre le culturel et le politique, elle est très difficile ; par exemple, chez vous, toutes les semaines, à guichets fermés, on joue «Ciel mon mardi», vous savez la commission d'investiture. Si vous nous demandez une subvention pour une augmentation de «Ciel mon mardi», je ne serai pas contre.

M. LE MAIRE : C'est demain, mardi.

M. BONNET : Monsieur le Maire, la taxe Tobin on en a entendu parler aussi et il faut savoir quand même qu'elle ne peut se concevoir que si elle est mondiale et que si la France est la seule à l'appliquer, ce sera nuisible au pays. Vous parliez de PROUDHON et CONSIDERANT et là on est tout à fait dans l'utopie ! Personnellement je vais m'abstenir mais je voulais quand même qu'on sépare et qu'on explique un peu les choses, on est dans l'utopie. Que vous souteniez l'utopie, pourquoi pas, c'est votre problème.

M. JACQUEMIN : Je crois que personne ne nie le problème posé au niveau mondial des masses financières qui se baladent et qui bien souvent le font au détriment d'un certain nombre de nations et de populations, et la gauche ne peut pas s'approprier le droit de réfléchir sur cette question-là. Je crois qu'aujourd'hui la réflexion est lancée. Pour ma part, si vous faites un vote séparé je m'abstiendrai sur ATTAC car je ne connais pas bien cette association-là, mais j'insiste sur le fait que le problème est connu et reconnu par l'ensemble des partis politiques.

M. POMEZ : Juste pour préciser qu'on n'est pas du tout dans l'utopie. S'il y a un engagement de la Ville de Besançon, c'est premièrement pour développer le secteur de l'économie sociale et solidaire sur Besançon, deuxièmement pour jouer un vrai rôle par rapport à toutes les collectivités sur la Franche-Comté et troisièmement pour animer effectivement une prise de conscience par tous les habitants et s'engager dans cette démarche-là.

M. LE MAIRE : Pour la prise de conscience surtout, nous votons par division».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport dans les conditions suivantes :

- à l'unanimité pour les subventions attribuées aux Anciens Combattants Français Musulmans, à l'ORBIS et au Comité de Quartier de Bregille,
- à la majorité (2 Conseillers votant contre et 3 s'abstenant) pour la subvention attribuée au MRAP,
- à l'unanimité (11 Conseillers s'abstenant) pour la subvention et l'adhésion à l'Association ATTAC.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2000.